



## QUELS SONT MES DROITS SUITE A UN VOL SUR LIEU DE TRAVAIL ?

Par **Nat87**, le **29/03/2012** à **13:42**

Bonjour,

J'ai été victime d'un vol d'effets personnels sur mon lieu de travail.

Est-ce que mon employeur a une obligation de remboursement, sachant que je ne dispose pas de vestiaire ou placards fermés et que mon bureau fait office d'accueil? Quels sont mes droits en la matière?

Merci d'avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement,

Natacha

Par **P.M.**, le **29/03/2012** à **17:41**

Bonjour,

Vous pourriez en tout cas vous référer à [l'ces dispositions du Code du Travail...](#)

Par **Nat87**, le **29/03/2012** à **17:55**

Merci pmtedforum! En revanche, l'employeur est-il obligé d'installer des vestiaires ou du moins mettre à la disposition des salariés un endroit fermant à clé?